

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

Convocation du 09/09/2022

**Absents excusés** : Jérôme Tardy, Jean-Marie Drezet, Laurence Rocquin, Maryline Texier, Alain Tissot-Bez

**Secrétaire de séance** : Laurent Amiotte-Suchet

### **1/ Délibération renouvellement contrat groupe centre de gestion pour assurance personnel**

La présidente expose :

- L'opportunité pour le syndicat intercommunal de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er semestre 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, :

décide d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Conditions :
  - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :  
taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
  - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :  
taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Et autorise la présidente à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance(contrats).

### **2/ Délibération anticipation du passage à la nomenclature comptable M57 au 01/01/2023**

Le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Vu l'accord du comptable en date du 06/07/2022 et afin d'anticiper ce passage, il est proposé d'adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le référentiel M57 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 du syndicat pour le budget principal et les budgets annexes.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité cette proposition de passage anticipé à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **3/ Explication nouvelle organisation groupe scolaire**

Le recrutement nécessaire d'une nouvelle ATSEM mi-temps/accompagnatrice bus scolaire ayant été infructueux au mois de juin, une nouvelle organisation des postes s'est avérée nécessaire.

Mireille Andrey, ATSEM « temps plein » (matin et après-midi), déjà en poste, a accepté de reprendre l'accompagnement du bus scolaire (circuit Guyans-Durnes/Saules) et Laëtitia Cuenot, agent d'entretien et accompagnatrice bus (côté Lavans-Vuillafans) a accepté de reprendre le poste d'ATSEM « mi-temps » (le matin).

En revanche, elles ont toutes les deux demandé à ne plus avoir l'entretien des locaux à faire.

Un recrutement a donc été lancé pour un agent d'entretien des locaux qui s'est lui aussi révélé infructueux fin juillet.

Il a donc été décidé de demander des offres à des entreprises de nettoyage, n'ayant d'autres choix pour assurer le ménage de l'école à la rentrée scolaire du 2 septembre.

Suite à cela, c'est l'entreprise GT service d'Athose (Mr Tony Grangier) qui a été retenue sur des critères non essentiellement financiers mais surtout de proximité, sérieux et autonomie. Il intervient en fin de journée, soirée, week-end ou encore le mercredi (3 heures 4 fois par semaine). Il fera aussi les vitres 2 fois par an.

Cette nouvelle organisation après 2 semaines de fonctionnement semble donner satisfaction aux agents et aux enseignantes.

En l'absence d'employé intercommunal depuis fin août, Jérôme Juif, autoentrepreneur d'Echevannes est intervenu à l'école pour la pré-rentrée afin de pallier à tous les petits travaux préparatifs nécessaires à la rentrée et pour l'entretien des espaces verts.

#### **4/ Délibération modificative : virements crédits budgets employé et groupe scolaire**

##### **➤ Budget Groupe scolaire :**

Suite à la réorganisation du groupe scolaire et les difficultés de recrutement, il a été nécessaire d'avoir recours à une entreprise pour assurer le nettoyage des locaux. Un léger réajustement de la participation périscolaire est également nécessaire.

Par conséquent le budget doit être réajusté par les virements suivants :

##### **Dépenses fonctionnement :**

- Cpte 6574 (subv périscolaire) : + 300 €
- Cpte 6251 (indemnité kms) : + 500 €
- Cpte 6283 (nettoyage locaux) : + 5000 €
- Cpte 6413 (frais personnel) : - 4000 €
- Cpte 6451 (frais URSSAF) : - 1000 €
- Cpte 61558 (entretien mobilier) : - 800 €

##### **➤ Budget employé intercommunal :**

Suite aux difficultés de recrutement d'un nouvel agent, il est nécessaire de faire appel à un autoentrepreneur pour des travaux d'entretien.

Par conséquent le budget doit être réajusté par les virements suivants :

##### **Dépenses fonctionnement :**

- Cpte 6413 (frais personnel) : - 6000 €
- Cpte 6218 (personnel extérieur) : + 6000 €

#### **5/ Réflexion sur l'organisation du recrutement employé intercommunal**

La présidente expose qu'elle a pris contact avec le centre de gestion qui va apporter son aide (service gratuit) pour le recrutement : rédaction de l'annonce et éventuellement pour les entretiens. Le nouveau recrutement serait lancé au printemps 2023.

Une réflexion est toujours engagée sur une nouvelle organisation éventuelle.

#### **6/ Tarif transport méridien (questionnement sur l'augmentation de la facturation aux familles)**

Depuis 2013, le syndicat doit s'acquitter de frais de transport méridien facturés par la région. Le montant annuel 2021 était de 16 016 € et il en sera de même pour cette année (courrier d'information reçu ce jour). Une augmentation est à craindre sérieusement pour 2023 étant donné le contexte d'augmentation du prix de l'énergie.

Il avait alors été décidé de faire participer les familles à ce surcoût de transport afin qu'il soit partagé à 50% pour le syndicat et 50% pour les familles. Le conseil syndical avait donc voté par délibération du 2 juillet 2013 une facturation annuelle de 75€ par titulaire de carte de bus. Cette facturation n'a pas été révisée à ce jour soit depuis 10 ans.

Une discussion est engagée entre les membres du syndicat pour procéder à une augmentation étant donné la baisse du nombre d'élèves qui impose déjà depuis 2 ans un partage inégal de ce surcoût entre syndicat et familles.

Après discussion sur le montant de l'augmentation à appliquer, le conseil syndical décide :

- Une augmentation de 5 € par titulaire de carte de bus soit une facturation annuelle de 80€ par carte à partir de l'année 2023.
- Une révision éventuelle pour 2024 avec une nouvelle augmentation de 5 € selon le contexte d'évolution de la crise énergétique.

## **7/ Informations diverses**

- **14 juillet** : le bilan est très positif : feux artificiels et animations très appréciés par les habitants.  
Formation artificiers : 5 personnes sont intéressées dans les communes, il faut les recontacter rapidement pour organisation d'une formation semaine 41-42.
- **Distributeur de pain** : le seul boulanger intéressé ne peut plus assurer cette mission en raison de manque de personnel. Le projet est donc abandonné.
- **Chauffage école** : étant donné l'augmentation de l'électricité et l'effort national demandé à chacun, il sera demandé à la directrice de maintenir le chauffage à 19°C et de demander aux enfants de s'habiller plus chaudement.
- **Demande de Mme Gaulard, enseignante, pour « faire l'école » sur une parcelle de forêt** appartenant à la commune de Durnes : cette demande est acceptée par la commune de Durnes. Des anciens bancs (stockés à Voires) seront installés sur cette parcelle.
- **Cimetière de la Barèche** :  
Le nouveau colombarium sera installé après la Toussaint.  
Une offre de logiciel de gestion de cimetière (entre 8000 et 9000 € pour un logiciel de 400 places) a été faite. Une prochaine réunion patrimoine permettra une présentation et une réflexion sur l'utilité d'un tel logiciel.

La séance est levée à 21h00  
La présidente,  
Véronique KELLER